

Le président  
Dominique BOSQUELLE  
Base Nautique du PAarc  
1 rue Edgard Coppey  
59820 - GRAVELINES  
Dominique.bosquelle@gmail.com  
tel. : 0 616 252 492

## **CAHIER DES CHARGES** **COMPETITIONS (CDC-V4)** **AVIRON LIGUE**

### Préambule :

Le présent cahier des charges ne saurait se substituer aux règles édictées par la Fédération, ou entrer en contradiction avec celles-ci.

Le présent document concerne les championnats, régates rivières, têtes de rivière, animations et aviron indoor sur le territoire des Hauts de France, que ce soit au niveau régional, départemental ou local.

L'organisation d'une compétition, régie par le Code des Régates, ou le Code des compétitions aviron-indoor de la Fédération Française d'Aviron, doit faire l'objet d'un avant programme validé par l'accord préalable du Président de Ligue après avis du Président de la Commission Régionale des Arbitres, et ce au plus tard, 1 mois avant la date de l'organisation de la compétition, y compris dans le cadre des organisations prévues au titre de la ligue. Toute manifestation qui se déroule sans l'autorisation décrite ci-dessus, qu'elle ait été demandée ou non, avec ou sans jury, se déroule sous l'entière responsabilité de l'organisateur.

Pour des raisons de synthèse et simplification pour l'organisateur, le présent CDC concerne aussi bien l'organisation des manifestations rivières (ou plans d'eau), en eau calme, et aviron-indoor, mais ne saurait se substituer aux éléments fédéraux et références mentionnés ici :

[http://ffaviron.fr/medias/downloads/ffaviron-annexe-7-1-reglement-interieur-ffa-code-regates\\_1981971992.pdf](http://ffaviron.fr/medias/downloads/ffaviron-annexe-7-1-reglement-interieur-ffa-code-regates_1981971992.pdf)

[http://ffaviron.fr/medias/downloads/ffaviron-annexe-7-3-reglement-interieur-ffa-code-competitions-aviron-indoor\\_1601745738.pdf](http://ffaviron.fr/medias/downloads/ffaviron-annexe-7-3-reglement-interieur-ffa-code-competitions-aviron-indoor_1601745738.pdf)

[FFAviron-Reglement-disciplinaire-CD-02022019-20190206092239.pdf](#)

[Checklist excel ou formulaire pdf de validation des éléments nécessaires à la manifestation](#)

[Chemin de sélection en vigueur avec liste des manifestations concernées \(calendrier ligue\).](#)

### ⇒ **Définitions :**

- Régate : « tête de rivière (TdR) » ou « course en ligne »
  - TDR : course contre la montre dans laquelle un départ séparé est donné à chaque équipage
  - Course en ligne : chaque équipage dispose d'une ligne d'eau
- Jury des courses et Président du Jury : Jury = ensemble des arbitres qui participent au suivi des courses mises en place par l'organisateur. Le président du Jury, désigné par le PCRA, est un des membres de ce corps arbitral présent lors de la manifestation et est responsable du bon déroulement de la manifestation au sens des codes fédéraux mentionnés ci-dessus. Un arbitre ne peut pas être le délégué d'un club participant à la manifestation.

### ⇒ **Les prérequis et obligations de l'organisateur :**

- Code des Régates impératif
- L'ensemble des moyens de locomotion pour accéder aux points d'arbitrage (transport des arbitres et de la Team Chrono)
- Mettre à disposition les moyens de locomotion, les drapeaux, les portes voix électriques, les signaux sonores, et tout le matériel et tous documents nécessaires aux membres du jury (code des régates), ainsi que les moyens de communication avec la Team Chrono.

- Ces moyens seront préalablement définis (Checklist)
  - Mettre à disposition les moyens de chronométrage (Team-chrono, chrono papier)  
L'organisateur peut faire une demande à la ligue du matériel des outils de communication (Talkies) et de chronométrage (chronos papiers et la Team Chrono) au minimum un mois à l'avance, avec versement obligatoire d'une caution (grille tarifaire de la Ligue, site ligue).
  - Mettre en place un poste de secours, (un médecin est souhaitable), Voir la pris en charge par la ligue en fin de ce document.
  - La sécurité des personnes, participantes ou non participantes (extérieures à la manifestation), est du ressort de l'organisateur de la manifestation.
  - L'organisateur s'assure que toutes les dispositions ont bien été prises en accord avec la mairie de la ville où se déroule l'événement, le commissariat ou la représentation préfectorale.
  - Une réunion préalable, préparatoire à la manifestation, est organisée (présentiel ou non) à l'initiative de la ligue entre l'organisateur, les représentants de la Ligue et le PCRA.

Tous ces points sont impératifs mais des aménagements concernant le matériel d'arbitrage sont possibles en discrétion et collaboration avec l'équipe arbitrale, en préparation de l'événement. L'organisation assure la restauration des membres du jury et de la Team-chrono qui sera pris en charge pour partie par la Ligue (voir en fin de ce document).

### ⇒ Synthèse matériels nécessaires (concerne régates rivière et aviron-indoor) :

- Checklist de la manifestation
- Imprimante et papier d'impression pour édition des programmes des courses
- Bateaux de sécurité motorisés équipés (aux normes) (hors aviron-indoor)
- Système de communication entre les arbitres
- Des mégaphones
- Emplacements réservés aux arbitres sur le parcours
- Emplacement isolé, réservé à la Team Chrono si celle-ci est mise en œuvre
- Système de chronométrage
- Une alimentation électrique pour tous les besoins de la manifestation mentionnés ci-après.
- Un poste de secours médical équipé conforme à la réglementation
- Des mires conformes avec alidade à l'arrivée (hors aviron-indoor)
- Un signal sonore d'arrivée
- Un marquage visible des distances intermédiaires (hors aviron-indoor)
- Des pontons d'embarquement et de débarquement avec marquage (hors aviron-indoor)
- Des bouées et/ou des lignes d'eau selon les manifestations (hors aviron-indoor)
- Une balance et un poste de pesée mis à disposition par l'organisateur
- Le nombre d'ergomètres (20 mini) avec PM programmé dernière génération, avec piles neuves (et piles de rechange) et systèmes de connexion filaire RJ45 et/ou USB pour les manifestations Aviron Indoor. Installer les ergomètres sur des tapis antidérapants.
- Un écran géant avec projection dans l'espace de compétition pour suivre les manifestations indoor
- Une sonorisation adaptée pour donner les départs pour les manifestations indoor
- Un espace dédié spécifique Team-Chrono, isolé et calme.
- Un espace dédié secours médical et anti-dopage
- Une salle assez grande, équipée (table et chaises) pour la réunion des délégués.
- Les récompenses sont prises en charge par la Ligue (voir dernier paragraphe), sauf cas d'exception.
- Le matériel sportif nécessaire à la réalisation des épreuves au sol (Championnat Jeunes), avec la liste des ateliers et la disposition des ateliers dans l'espace dédié à prévoir.
- Tables et chaises sous abris aux postes de chronométrage (arrivée et départ), selon le type de manifestation.

- La mise à disposition des numéros de ligue au club organisateur impose la mise en œuvre de chèque de caution pour chaque club participant recevant les numéros nécessaires à sa participation.

### ⇒ Promotion de la manifestation :

S'agissant d'une manifestation « Ligue », la promotion de l'événement est du ressort de la ligue en coordination avec l'organisateur, différents supports de promotion peuvent être développés :

- Affiches ou flyers, vidéos, ...
- Réseaux sociaux et sites dédiés

Le GT « Communication » de la ligue est là pour aider l'organisateur à réaliser une communication commune et efficace (à saisir lors de la réunion d'organisation préalable)

Il est demandé à l'organisateur d'assurer la prise de photos et vidéo qui permettront à l'organisateur et à la Ligue de faire la promotion de l'événement.

### ⇒ Méthode et mode opératoire de réalisation de la manifestation :

#### Avant programme de la manifestation :

- o Les personnes à handicap sont à signaler dans l'avant programme de la manifestation avec les niveaux d'handicap (PR1 à PR3)
- o L'avant programme de la manifestation est validé par le président de la Ligue après avis du PCRA. Prévoir un rétroplanning suffisant tôt pour ne pas être bloqué (mini 6 semaines avant l'événement). Une réunion PCRA – Organisateur – Team-Chrono peut être nécessaire pour la validation et l'organisation de la remise des récompenses.
- o L'édition de l'avant programme est, par délégation, du ressort de l'organisateur avec en-tête de la ligue et de l'organisateur. Cette édition peut être aussi éditée par la ligue et cela est précisé systématiquement.
- o Validation de la checklist de la manifestation présenté avec l'avant-programme par le PCRA. L'avant programme est mis à disposition des associations et PCRA, un mois avant la manifestation (art 22 du code des régates).
- o Mentionner, dans l'avant programme et le programme, la mise à disposition aux clubs participants des numéros de courses sous réserve d'un chèque de caution qui sera rendu en fin de manifestation avec l'intégralité des numéros (ce chèque sert à compenser la perte éventuelle des numéros par le club lors de la manifestation)

#### Le comité d'organisation est constitué de :

Le président	Tél
Un responsable de la compétition	Tél
Un responsable des membres du jury	Tél
Un responsable de la sécurité	Tél

#### Réunion des délégués :

Quelle que soit l'organisation, une salle de réunion réunit les délégués avant le début de la manifestation.

- o La réunion des délégués est obligatoire à l'ensemble des clubs inscrits à la manifestation, et est présidée par le président du jury, elle est rapide et précise.
- o Les clubs participants s'évertuent à bien préparer leurs inscriptions et la réunion des délégués de façon que les désistements et forfaits soient réduits le plus possible.
- o Le déroulement de la réunion s'effectue uniquement sous l'autorité du président de jury,
- o Les informations de sécurité indispensables sont données dès le début de la réunion et validées par l'ensemble des participants, des programmes définitifs sont édités.
- o La présence des secours et de la sécurité sur l'eau est indispensable et un représentant de ces instances participe à la réunion des délégués.

- Les délégués doivent signaler la présence dans les courses des personnes à handicap et leur niveau respectif (PR1 à PR3) avec les accompagnements prévus en l'embarquement – débarquement et pendant les courses.
- En fin de réunion des délégués, est remis au représentant de chaque club participant une ou deux enveloppes avec les numéros de ligue issus du tirage au sort. Cette remise se fait en contrepartie obligatoire d'un chèque de caution (grille tarifaire de la ligue).

### Sécurité des participants sportifs et non sportifs à l'événement :

- La sécurité des compétiteurs est un impératif et constitue la préoccupation principale du comité d'organisation et du jury durant la manifestation.
- Tête de rivière : 7 arbitres (souhaitable) + Team Chrono
- Pour les épreuves para TDR, les représentants des clubs aideront à l'embarquement et débarquement des rameurs et une sécurité suivra le rameur selon le handicap sur l'ensemble du parcours.
- Aviron-Indoor : 5 arbitres + Team Chrono
- Courses en ligne : 18 arbitres (souhaitable) + Team Chrono
- Un moyen de secours (médical) et de sauvetage doit être prêt au sol et sur l'eau, cette disposition est obligatoire (pendant la manifestation et l'entraînement) ; les bateaux de sécurité sont en place avant le démarrage des courses.
- L'organisateur fournit le matériel de sécurité et de survie à bord des embarcations de sécurité (couverture de survie et matériel de secours, matériel réglementaire de navigation, ...)
- L'organisateur assure la sécurité physique de toutes personnes présentes sur le champ de la manifestation (Vigipirate ou autres dispositifs)
- Un plan des parcours de courses est présenté lors de la réunion des délégués, et est visible à l'embarquement où sur le lieu de réalisation de la manifestation.
- Un plan de salle pour l'Aviron-Indoor est affiché dans la salle de sport.
- Un plan de la salle pour les épreuves au sol (CJ) avec la disposition des ateliers sportifs
- Pour les épreuves para-indoor, seuls les représentants de club accompagnant pourront rentrer dans la zone de compétition à l'invitation du président du jury.

### Bateaux de sécurité et Conducteurs de bateaux de sécurité.

- Sur les TDR 4000 et 6000m, le parcours est couvert au minimum par 6 sécurités pour 6000m, et 4 sécurités pour 4000. Chaque équipage est composé de deux personnes formées, avec permis préalablement présenté lors de l'organisation, avec un minimum de matériel de survie fourni par l'organisateur (couverture de survie) avec liaison (talkie ou autres) et un programme à jour.
- Un bateau en zone de départ, un autre à l'arrivée, et ensuite un tous les 1000 m, et d'autres aux endroits dangereux (virages, obstacles, ...).
- Les bateaux de sécurité sont en positions minimum 45 minutes avant le départ de la première épreuve et doivent quitter leur position après le passage du dernier concurrent.
- Une prise en charge partielle est assurée par la ligue (participation aux frais, voir dernier paragraphe du CDC)

### Les lignes de départ, d'arrivée

- Elles seront matérialisées par une mire conforme (ticket de métro noir et jaune) un au départ et un à l'arrivée, avec alidade (fil tendu verticalement)
- Dans le cadre de l'aviron-Indoor, la procédure se fera sur écran géant (art 18), visible par tous les compétiteurs.

### Marquage des distances de parcours

Le parcours est signalé tous les 1000 m correspondant à la distance restante à parcourir sur le tribord dans le sens de la course. Des banderoles et ou affichage fluo sur la berge matérialisent ces informations. Des bouées seront aux endroits dangereux.

- Dans le cadre de l'Aviron-Indoor une projection est obligatoire sur un écran géant correctement exposé et visible.

### Endroit à risque de collision

- Les définir et les sécuriser. Les annoncer en réunion de délégués.

### Pesée des poids légers et des barreaux

- Un endroit dédié doit être mis à disposition (hangar ou salle)

### Contrôle anti-dopage

Un contrôle anti-dopage est toujours possible et il est nécessaire de prévoir cette possibilité par :

- Un endroit dédié à cet effet, isolé, mis à disposition par l'organisateur (salle, ou hangar)

### Pontons d'embarquement et de débarquement (hors Aviron-Indoor)

- Pour la tête de rivière ou courses en ligne, 2 pontons distincts, avec panneaux d'identifications,
- 1 pour l'embarquement, 1 pour le débarquement

### Communications radios

Le président du jury doit être en liaison permanente avec l'organisateur.

- La communication entre les arbitres de départ et d'arrivée s'effectue par téléphone portable ou talkies suivant le lieu.
- L'arbitre au départ dispose d'un mégaphone pour transmettre ses instructions aux compétiteurs, celui-ci est fourni par l'organisation.
- L'ensemble du jury et de la Team Chrono est doté d'un matériel informatique pour la gestion des courses (identique pour les tests ergo Aviron-Indoor) et du classement. Ce matériel est de la responsabilité du jury.
- Le comité d'organisation approvisionne l'alimentation électrique.
- L'arbitre d'arrivée est doté d'un signal sonore fourni par l'organisateur.

### Chronométrage :

- Le chronométrage est à la charge de l'organisateur, sauf cas de dispositions particulières, et notamment lors des manifestations de ligue,
- Le chronométrage peut être délégué à l'équipe arbitrale (chronos papier uniquement) et en collaboration avec celle-ci,
- Toutes remarques ou réclamations des participants relatives au chronométrage est remontée uniquement au président du jury de la manifestation,
- L'équipe chrono ou la Team-Chrono ne reçoit pas les réclamations et remarques des participants, mais uniquement du président du jury.

### Pour les épreuves au sol (Championnat Jeunes)

- Prévoir le déroulement de chaque atelier sportif selon les directives du CTR ou TSR de la ligue
- Organiser une réunion préalable Ligue/(CDs)-organisateur de mise en place des ateliers avec liste du matériel sportif nécessaire.
- Prévoir le nombre de bénévoles pour le suivi de chaque atelier (un minimum par atelier) et le chronométrage de chaque atelier
- Prévoir le système de compilation des épreuves, de classement et d'édition des résultats.

### Pour les tests Indoor (Aviron-Indoor)

- Prévoir des tapis anti-dérapants pour la mise en place des ergomètres dans la zone de compétition



- Prévoir une distance assez large entre les compétiteurs et le public.
- Prévoir un espace suffisant entre la table de gestion des courses (et Team-Chrono) et le public.
- Prévoir une sonorisation suffisante pour les annonces et départs
- Prévoir des bâtons de relai pour chaque équipe-relai
- Aménager les ergomètres avec un espace suffisant entre les machines pour assurer la circulation des compétiteurs, des arbitres et des équipes.

### Réunion débriefing post-manifestation :

- A la fin de la manifestation et avant la dissolution de celle-ci, le jury se réunit pour débriefer sur l'événement et en tirer les remarques et retours d'expérience et établit le PV de régates remis au PCRA.

### REX du PCRA :

- Seul le PCRA est habilité à effectuer un REX officiel sur la manifestation réalisée sur base du PV du président du Jury,
- Ce compte rendu est envoyé à l'organisateur et aux associations, ainsi qu'aux membres du bureau de la Ligue et aux GT compétition.

### Discipline lors de la manifestation :

- Le respect des autres et la discipline sont la règle dans le cadre de toutes manifestations sportives,
- Aucune agression (verbale ou physique) envers un membre du jury n'est tolérée, l'application du règlement disciplinaire de la fédération est de rigueur.

### Hébergements :

Si besoin selon les manifestations, hébergement arbitres, Team Chrono ou autres officiels. Celui-ci reste à la charge de l'organisateur.

### Restauration :

A la charge de l'organisateur, sauf pour les arbitres et la Team Chrono et conditions définies ci-après dans les postes pris en charge par la ligue.

### ⇒ Les postes pris en charge par la Ligue en totalité ou pour partie :

Tous les montants évoqués ici font l'objet d'une MAJ à chaque AG de ligue  
Les salariés de la ligue ne sont pas mis à disposition de l'organisation des manifestations, sauf cas d'exception.

#### - Les récompenses :

- Celles-ci seront remises par l'organisateur, ou un membre de la Ligue,
- Elles sont prises en charge par la Ligue (commande et paiement), sauf cas d'exception.

#### - Les secours médicaux (présentés dans la checklist) :

- De façon globale ils sont pris en charge par la ligue (contrat FFSS), sauf cas d'exception selon la qualité des secours proposés par l'organisateur (décision de la ligue)

#### - Restauration :

- **Pour les arbitres et la Team Chrono une participation de la ligue est prévue : 15 repas (boissons incluses), commandés exclusivement à un traiteur, prise en charge par la ligue sur présentation d'une facture détaillée par l'organisateur. Les repas des secouristes sont à la charge de l'organisateur ou entrent dans les 15 repas prévus ci-dessus.**

**Pour la Saison 2022-2023 : montant de la prise en charge de 15€ par repas, boissons comprises.**

- Pour les manifestations à plus de 15 bénévoles, la prise en charge par la ligue est soumise à une décision du président de ligue sur présentation détaillée de la demande.
- **Bateaux de sécurité mis à disposition par l'organisateur :**
  - La ligue prendra en charge cette mise à disposition **pour un montant de 80€ par jour (carburant).**
- **Dédommagement de l'organisateur et droits de participation à la manifestation :**
  - **Un dédommagement complémentaire des clubs organisateurs pour une manifestation de Ligue est assuré par celle-ci à hauteur de 550€** par manifestation en contrepartie de l'acquisition des droits d'engagement (participation) par la ligue. De ce montant de 550€ sera déduit toute mise à disposition de matériel par la ligue.
- **Incitation des bénévoles adultes à la participation aux manifestations Ligues :**
  - **Un dédommagement complémentaire des clubs participants pour la mise à disposition d'un bénévole adulte à une manifestation de Ligue est assuré par celle-ci à hauteur de 30€** par journée de manifestation, et en dédommagement des frais d'engagement des clubs. Le dit bénévole est affecté à des postes techniques (sécu, ....).

## Validation de l'organisation des manifestations par la ligue pour la structure organisatrice :

Sur présentation à la ligue d'un courrier à en-tête et signé de l'organisateur qui s'engage sur la prise en charge du CDC et son application, et par validation de la checklist.